

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A UN PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MARSAC

Par arrêté préfectoral en date du 26 mars 2021, une enquête publique est prescrite en mairie de Marsac durant 39 jours, **soit du lundi 19 avril 2021 à 13 h 30 au jeudi 27 mai 2021 à 16 h 30**, sur un projet de parc éolien.

La demande est présentée par la SAS Centrale éolienne de Marsac dont le siège se trouve au 4, rue Euler 75 008 PARIS.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie de MARSAC (siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

- le lundi : de 13 h 30 à 16 h 30,
- le mardi : de 13 h 30 à 16 h 30,
- le jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30,
- le vendredi : de 13 h 30 à 16 h 30,
- et les 2^e et 4^e samedi du mois : de 9 h à 12 heures.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques ») et sur un poste informatique dans les locaux de la préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Marsac,
- soit par courrier adressé en mairie de Marsac, siège de l'enquête, à l'attention du Président de la commission d'enquête,
- soit par courriel à l'adresse suivante : projeteoliendemarsac@enquetepublique.net
- soit sur le registre électronique à l'adresse suivante : <http://projeteoliendemarsac.enquetepublique.net>

Une commission d'enquête, constituée de M. Michel TRUFFY, président, de M. Jean-Louis PAUL et de Mme Odile LABAS-BERTHOLET, en qualité de membres, a été désignée par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique. Ses membres se tiendront à la disposition du public, ensemble ou à tour de rôle, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'ils assureront en mairie de MARSAC :

- le lundi 19 avril 2021 : de 13 h 30 à 16 h 30,
- le samedi 24 avril 2021 : de 9 h à 12 heures,
- le jeudi 29 avril 2021 : de 13 h 30 à 16 h 30,
- le mardi 4 mai 2021 : de 13 h 30 à 16 h 30,
- le vendredi 14 mai 2021 : de 13 h 30 à 16 h 30,
- le samedi 22 mai 2021 : de 9 h à 12 heures,
- le jeudi 27 mai 2021 : de 13 h 30 à 16 h 30.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Marsac, à la préfecture de la Creuse et sur le site des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr).

Toute information concernant le dossier peut être obtenue auprès de Mme Alice JOUDON-WATTEAU, responsable du projet (tel : 06.17.45.70.55 courriel : Alice.Joudon-Watteau@neoen.com).

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse prendra une décision sous forme d'un arrêté autorisant le projet, lequel sera assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou portant refus d'autorisation.